

4.06 Aucune fraternisation

Aucun joueur en uniforme ne doit adresser la parole aux spectateurs, ni se mêler à eux, ni s'asseoir dans les estrades avant, pendant ou après la partie. Nul gérant, instructeur ou joueur ne doit adresser la parole à un spectateur avant ou pendant la partie. À quelque moment que ce soit pendant qu'ils sont en uniforme, les joueurs adverses ne doivent fraterniser.

Révision #1

Créé 3 mars 2023 18:48:35 par Baseball Québec

Mis à jour 3 mars 2023 18:48:50 par Baseball Québec